



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

ATHENEE ROYAL D'ATH
PROJET D'ETABLISSEMENT
2015-2018

SECTION FONDAMENTALE

Rue du Collège, 5
7800 ATH

☎ et 📠 068 / 283026
arafondamental@gmail.com



SECTION SECONDAIRE

Rue des Récollets, 9
7800 ATH

☎ : 068 / 269000
Fax : 068/269009
secretara@live.be



www.athenee-ath.be

Une école pour tous et pour chacun

Table des matières

1. Présentation de l'école fondamentale annexée.....	2
2. Philosophie éducative.....	3
2.1. Choix éducatifs.....	4
3. Plans d'actions.....	5
3.1. Veiller à l'épanouissement de l'enfant.....	5
3.2. Développer et favoriser l'autonomie.....	6
3.3. Susciter l'entraide et le respect des autres.....	6
3.4. Susciter l'ouverture d'esprit.....	7
3.5. Permettre à l'enfant d'acquérir un comportement de citoyen responsable.....	7
3.6. Amener chaque enfant, indifféremment de son milieu social et/ou de son niveau intellectuel au maximum de ses possibilités.....	7
3.7. Apprendre à mieux se connaître, à mieux connaître les autres, à avoir confiance en soi→amener et développer la communication.....	9
3.8. Susciter les contacts et la communication entre équipe éducative, élèves et parents.....	9
3.9. Préparer la transition maternel/primaire et primaire/secondaire.....	9
4. Des atouts pour une école de la réussite.....	10
4.1. Formation continuée de l'équipe éducative.....	10
4.2. Partenariat.....	10
4.3. Accès à de nombreux documents pédagogiques.....	10
5. Perspectives.....	10
Section secondaire.....	11
1. Préparer les élèves aux études supérieures.....	11
1.1. Mise en place progressive d'une pédagogie qui suscite le goût de l'effort et de l'autonomie.....	11
1.2. La transition primaire-secondaire.....	12
1.3. L'aide à la réussite.....	12
2. L'évaluation.....	13
3. Le premier degré de l'enseignement secondaire.....	13
4. Les études supérieures.....	14
5. Eduquer à la citoyenneté.....	15
5.1. Dans le cadre des cours.....	15
5.2. Dans les activités parascolaires.....	15
5.3. Dans des représentations citoyennes.....	16
6. Education à la santé, à l'environnement et promotion des activités sportives	16
7. Développer le sens de l'organisation.....	17
7.1. Au premier degré.....	17
7.2. Au deuxième degré.....	17
7.3. Au troisième degré.....	17
8. Intégration des élèves à besoins spécifiques.....	18

Le projet d'établissement de l'Athénée Royal d'Ath

Situé en milieu urbain, l'Athénée royal d'Ath comprend 2 sections et 2 implantations :

- La section fondamentale, sise rue de Dendre, 5
- La section secondaire, sise rue des Récollets, 9

L'école est située à 100 mètres de la gare et bénéficie d'un excellent réseau de transports en commun.

Pour les parents qui le souhaitent, l'école est associée à un internat autonome sis chaussée de Valenciennes, 48B à Irchonwelz.

La section secondaire propose exclusivement un enseignement général.

Plusieurs filières sont organisées, de la première à la sixième année (voir tableau joint).

Dans toutes les années, le choix de la langue moderne est laissé aux parents.

Parfaitement intégré dans son milieu, l'Athénée profite des infrastructures communales, qu'elles soient sportives ou culturelles.

Une collaboration étroite s'est instaurée entre l'équipe pédagogique de l'établissement et les membres de la Maison Culturelle. Des projets culturels et citoyens sont menés conjointement et l'offre de spectacles scolaires proposée par la ville tient compte des demandes des enseignants.

L'athénée participe également aux activités sportives et à la vie locale.

Notre établissement

- adhère aux projets éducatif et pédagogique organisé par la Communauté française,
- défend les valeurs sur lesquelles se fonde l'éducation que la Communauté française organise au bénéfice des enfants qui lui sont confiés.

Le projet d'établissement définit les objectifs que l'école se fixe par rapport à la formation et à l'éducation des jeunes qui lui sont confiés.

Il détermine les types d'actions qui seront entreprises au cours de la scolarité pour atteindre ces objectifs.

De 2 ans ½ à 18 ans, par des actions ciblées précisées ci-après, l'équipe éducative s'engage à :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale

Tel que défini par le décret « Missions » de juillet 1997

La section fondamentale et la section secondaire de l'Athénée royal d'Ath poursuivent les mêmes objectifs éducatifs et pédagogiques. Pour en faciliter la lecture, notre projet d'établissement est élaboré en deux parties, couvrant chacune les spécificités liées au public auquel il s'adresse et aux infrastructures propres à chaque implantation.

1. Présentation de l'école fondamentale annexée

L'école possède deux sections situées sur une implantation au centre ville d'Ath et proche de la gare :

- la section maternelle (1 classe accueil, 1 classe de première maternelle, 2 classes de deuxième maternelle, 2 classes de troisième maternelle.)
- la section primaire (6 années / 3 classes par année scolaire)

Les cours sont organisés tous les jours de 8h20 à 15h20 sauf le mercredi de 8h20 à 12H00. L'implantation bénéficie de classes et de locaux agréables, adaptés aux besoins des enfants. Vous pouvez y trouver :

- un local pour la sieste des plus petits,
- une garderie pour les petits et les grands,
- un restaurant scolaire,
- un local pour le MEI (Maître d'Enseignement Individualisé),
- une salle de gymnastique,
- un local informatique,
- deux espaces de récréation adaptés aux âges des enfants,
- un secrétariat
- une bibliothèque pédagogique pour les enseignants,

L'équipe éducative dynamique composée des membres du personnel, du directeur et des enseignants/maîtres spéciaux est assistée de membres du personnel du C.P.M.S. d'Ath.

Une Association de parents organise les garderies (du matin et du soir) et soutient les enseignants dans leur démarche en leur procurant des budgets selon les demandes.

Une A.S.B.L. « Amicale des anciens » apporte du bien-être aux enfants de l'école.

Cette amicale:

- offre des cadeaux à la fête de Saint Nicolas
- procure un goûter de Noël,
- offre des bonbons à l'occasion de la Saint Nicolas et à Pâques
- intervient pécuniairement pour les excursions scolaires et les classes de dépaysement pour les familles qui présenteraient des difficultés financières ainsi que pour les repas des enfants.

2. Philosophie éducative

- * La prise en compte et la valorisation des potentialités de chaque enfant
- * Une écoute attentive de la part de l'équipe éducative en vue de favoriser le dialogue
- * L'entraide et la collaboration d'une équipe pluridisciplinaire où chacun apporte un éclairage sur les qualités et les difficultés de l'enfant, ce qui permet donc une approche globale et cohérente de l'action éducative

Cette équipe pluridisciplinaire se compose de nombreuses personnes telles que :

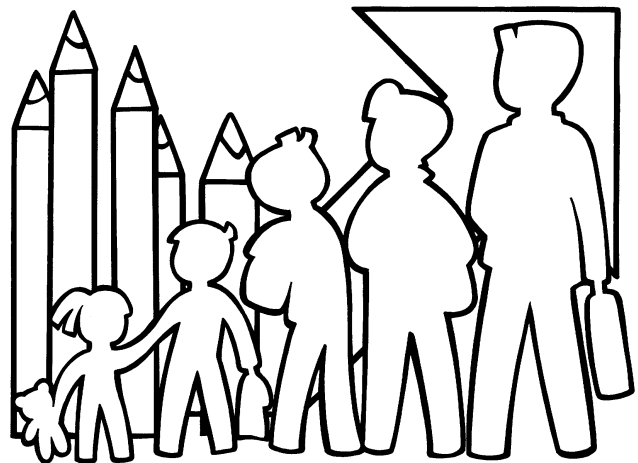
- enseignants
- maîtres de cours philosophiques (morale, religion catholique, protestante, islamique et orthodoxe)
- maîtres d'éducation physique
- maître d'enseignement individualisé
- maître de langues étrangères
- puéricultrice

- * L'intégration de l'enfant dans la société comme citoyen autonome et responsable



2.1. Choix éducatifs

- 2.1.1. Veiller à l'épanouissement de l'enfant
- 2.1.2. Développer et favoriser son autonomie
- 2.1.3. Susciter l'entraide et le respect des autres
- 2.1.4. Permettre l'ouverture d'esprit et développer l'esprit critique de l'enfant au monde extérieur
- 2.1.5. Favoriser la citoyenneté responsable chez l'enfant
- 2.1.6. Amener chaque enfant, indifféremment de son milieu social et/ ou de son niveau intellectuel au maximum de ses possibilités.
- 2.1.7. Apprendre à mieux se connaître, à mieux connaître les autres, à avoir confiance en soi → amener et développer la communication
- 2.1.8. Susciter les contacts et la communication entre équipe éducative, élèves et parents
- 2.1.9. Préparer la transition entre les différentes étapes du cursus scolaire de l'enfant



3. Plan d'actions

3.1. Veiller à l'épanouissement de l'enfant

- en l'intégrant au groupe : faire participer l'enfant aux activités en lui donnant l'occasion de s'exprimer sans être interrompu et en stimulant sa capacité d'écoute
- en l'accueillant de manière chaleureuse et souriante dès le début de la journée
- en étant à son écoute
- en le sécurisant → la séparation étant parfois difficile chez les petits
- en mettant en évidence ses capacités : chaque enfant doit avoir un rôle spécifique dans la réalisation d'une activité
- en lui apprenant à prendre la parole en public
- en lui permettant de se développer harmonieusement
 - par des journées sportives (exemple : Adepts)
 - par l'organisation des cours d'éducation physique, de natation (1X par semaine) et de psychomotricité
 - par des activités axées sur la santé : repas équilibrés, petits déjeuners malins, collations saines, activité de l'Observatoire de la santé (ex : bus didactique « En route pour la santé »), activité en collaboration avec l'infirmière du CPMS.
- en développant des activités musicales (ex : chorale à la Noël), des activités manuelles (préparation du marché de Noël)



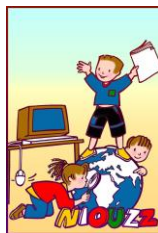
3.2. Développer et favoriser l'autonomie

- en gérant le travail quotidien au niveau quantité et durée → apprendre à s'organiser (journal de classe à la semaine chez les grands), à avoir une méthode de travail
- en donnant à l'enfant des responsabilités par le tableau des charges, en l'incitant à ranger son matériel et en respectant l'environnement
- en provoquant la prise d'initiatives
- en organisant des activités comme les classes vertes, un projet théâtre
- en apprenant aux enfants à régler leurs problèmes entre eux (lors de discussions) sans toujours avoir besoin de l'adulte
- en pensant à des petits gestes quotidiens : éteindre la lumière, fermer les portes, ramasser les déchets,...
- en collaborant avec les parents et/ou le CPMS pour des gestes quotidiens (ex : savoir faire ses lacets, s'habiller seul, être propre, se brosser les dents, ...)



3.3. Susciter l'entraide et le respect des autres

- en demandant à un enfant d'expliquer un exercice à un autre, de lui reformuler les consignes,...
- en partageant le matériel de la classe
- en laissant à chacun le droit à la parole (bâton de parole)
- en écoutant l'avis des autres
- en aidant les enfants qui ont été absents
- en respectant tout le monde et ce, dans tous les sens
ex : enfants ↔ équipe éducative ↔ parents
- en participant au brevet de « Benjamin secouriste » organisé par la Croix Rouge



3.4. Susciter l'ouverture d'esprit

- par le biais des sorties : classes de dépaysement, musées, expositions, bibliothèque, maison culturelle, cinéma, rencontre chez un artisan/ un artiste,...
- par le biais de l'actualité → consulter les journaux (ex : journal des enfants), les émissions télévisées (ex : «les Niouzz, C'est pas sorcier »)
- par le biais des projets → correspondance interscolaire en Belgique et/ou à l'étranger, campagne citoyenne
- par le biais des œuvres caritatives (en collaboration avec les maîtres spéciaux) → opération Tambour de la Paix, Croix Rouge, Télévie
- par le biais de personne ressource → témoin venant à l'école : avocat, prisonnier d'un camp de concentration,...



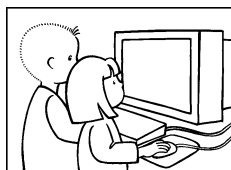
3.5. Permettre à l'enfant d'acquérir un comportement de citoyen responsable

- en organisant un projet afin de les sensibiliser aux différents problèmes environnementaux : tri des déchets, gaspillage, économie,...
- en favorisant la solidarité et le tutorat entre enfants (aider les enfants qui ont été malades à se remettre en ordre (→ entraide), aider les plus petits lors des repas)
- en se déplaçant en sécurité à pied et/ou à vélo grâce aux notions apprises par l'IBSR (piste de sécurité routière)
- en sensibilisant les enfants à l'impact de nos actes quotidiens sur l'environnement par des journées clés (Projet Goodplanet Actions)

3.6. Amener chaque enfant, indifféremment de son milieu social et/ ou de son niveau intellectuel au maximum de ses possibilités.

- en différenciant les apprentissages et en remédiant aux lacunes en classe de manière ponctuelle et individuelle
- en mettant en place un tutorat afin d'aider l'élève en difficulté
- en organisant des groupes de niveaux avec du travail adapté pour chacun, des ateliers en maternelle
- en proposant de la remédiation structurelle (Intervention d'un autre enseignant dans la classe selon un horaire établi mais aussi plus spontanée en fonction des difficultés rencontrées.)

- en le mettant en valeur par ses qualités
- en utilisant l'informatique comme outil de remédiation et/ou de différenciation



- en mettant en place des fichiers, une bibliothèque selon le niveau de chacun → exercices de dépassement
- en diversifiant les activités pédagogiques pour éveiller l'intérêt de chacun (musique, dessin, défis,.....)
- en aménageant les horaires pour le bien-être de tous
- en élaborant, par une collaboration accrue entre les différents intervenants, un projet pédagogique précis avec des objectifs à court terme (objectifs opérationnels facilement observables (peuvent permettre à l'enfant de facilement « se voir » avancer), moyen, long terme (objectifs demandant une approche et une aide plus approfondie dans un laps de temps plus important) pour les enfants à besoins spécifiques (HP, Dyslexique,...).
- en travaillant en étroite collaboration avec l'enseignement spécialisé dans le cadre d'un projet d'intégration d'un enfant inscrit dans l'enseignement spécialisé
- En plus de l'aide spécifique générée par un tel projet (4 heures en intégration permanente totale), une communication accrue entre les différents intervenants permettra de pouvoir évaluer et réévaluer les lignes conductrices de ce projet pour le bien de l'enfant au fil de l'année scolaire.
- en luttant contre l'absentéisme scolaire par l'application de la législation à ce sujet et en collaborant avec le CPMS pour d'une part aider les parents si nécessaire mais aussi rappeler leur responsabilité vis-à-vis de l'obligation scolaire.
- Si l'enfant, suite à des difficultés scolaires majeures, doit effectuer une année complémentaire, le point sera fait avec les parents et par le biais du dossier « Année complémentaire » des objectifs spécifiques seront établis en fonction des difficultés de l'enfant à palier.

3.7. Apprendre à mieux se connaître, à mieux connaître les autres, à avoir confiance en soi → amener et développer la communication

- en organisant des jeux de rôles, des débats sur des sujets divers :
 - actualité
 - vie de la classe
 - problèmes rencontrés dans la classe et/ou dans la cour
- en organisant des entretiens familiaux où tous les enfants ont la parole
- en stimulant les enfants à parler sans crainte
- en exploitant les qualités de chacun

3.8. Susciter les contacts et la communication entre équipe éducative, élèves et parents

- en utilisant le journal de classe
- en organisant des réunions de parents pour faire le point sur la progression de l'enfant, trouver le meilleur moyen pour le soutenir, les associer au processus éducatif.
- en invitant les parents à participer et/ou à collaborer à diverses activités organisées par l'école : présentation de spectacles (Saint Nicolas), journée « Portes ouvertes », marché de Noël, ...
- par le biais de l'Association des parents



3.9. Préparer la transition maternel/primaire

- en réalisant des projets communs (ex : exposition, visites, ...)
- en travaillant en cycle 5-8 (3^e maternelle, 1^{re} et 2^e primaires) (Projet sur le moyen-âge, Projet sur l'écriture, Projet sur les stratégies de lecture...)
- en travaillant en cycle 5-8 (ex : ateliers, après-midi jeux, ...)
- en mettant en place un système de parrainage (un plus grand prend en charge un plus petit)
- en organisant une matinée en 1^{re} primaire

primaire/ secondaire

- en réalisant des projets communs
- en organisant une séance d'information afin d'expliquer les différentes options
- en organisant une matinée de cours
- en participant à des concours
- en profitant de la journée Portes Ouvertes pour découvrir l'école

4. Des atouts pour une école de la réussite

4.1. Formation continuée de l'équipe éducative

par la participation aux journées de formation organisées par

- le C.A.F. (Centre d'Auto-Formation)
- l'I.F.C. (Institut de Formation Continuée)

4.2. Partenariat avec

- des personnes ressources, en fonction des projets menés. (Conseillères pédagogiques, chargées de missions, membre du Service général de l'Inspection)
- l'école secondaire,
- le C.P.M.S. (Centre Psycho-Médico-Social),
- le S.A.J. (Service d'Aide à la Jeunesse),
- la F.S.E.C. (Fédération Sportive de l'Enseignement de la Communauté),
- la commune d'Ath,
- la Maison culturelle d'Ath

4.3. Accès à de nombreux documents pédagogiques

Une bibliothèque pédagogique au sein de l'école permet à chaque enseignant de trouver les documents, références, livres,... qui lui sont appropriés

Exemples :

- manuels, fichiers pédagogiques appropriés selon les matières et l'âge des enfants
- ouvrages édités par le centre technique de Frameries, l'Ecole des Loisirs
- livres éducatifs et pédagogiques édités par la C.F.
- abonnements divers : « Journal des enfants », « Declic »,...

5. Perspectives

- Développer la correspondance scolaire avec d'autres écoles/pays (ex: Comenius)
- Concevoir une pièce de théâtre pour s'exprimer
- Créer un journal de l'école où chacun pourra s'exprimer
- S'ouvrir à l'extérieur
 - en participant à des activités telles que tambours pour la paix, semaine citoyenne,...
 - en invitant des personnes extérieures dans les classes (grand-mère, peintre,...)
- Assurer la continuité dans les cycles en privilégiant les mêmes approches et/ou des activités communes (ateliers jeux, journée récréative...)
- Augmenter la différenciation des apprentissages en tenant compte des spécificités de chaque enfant.
- Projet immersif en langue anglaise pour l'année scolaire 2015-2016 en troisième année maternelle.

Le projet sera ventilé sur les trois premières années comme suit :

2015-2016 : 3^e Maternelle 12h/sem.

2016-2017 : 1^{re} Primaire : 8h/sem.

2017-2018 : 2^e Primaire : 8h/sem.

Ce projet sera réévalué après trois ans.

Section secondaire

L'Athénée royal d'Ath, en tant qu'établissement d'enseignement général, privilégie les savoirs, savoir-faire et savoir être préparant ses élèves à la poursuite d'études supérieures, sans négliger pour autant les apprentissages qui favorisent l'épanouissement personnel.

Notre enseignement est conçu dans la perspective de former des adultes libres, citoyens et responsables, capables de s'intégrer et de s'impliquer dans la vie professionnelle.

L'équipe éducative de l'Athénée Royal d'Ath s'engage à :

1. Préparer les élèves aux études supérieures.

1.1 Mise en place progressive d'une pédagogie qui suscite le goût de l'effort et de l'autonomie.

- Une formation de qualité et un niveau d'exigence élevés suscitent chez l'étudiant le goût d'apprendre, de s'informer, d'aller au delà de ce qui est enseigné.

- Les travaux de recherche, l'organisation d'épreuves partielles favorisent l'autonomie et l'esprit critique indispensables dans l'enseignement supérieur.
- La participation aux épreuves externes établies par la Communauté française et aux concours inter-réseaux permettent aux étudiants de tester leurs connaissances et de « mesurer » leur degré de compétences dans diverses disciplines : olympiades de mathématique, physique, chimie ; « Certificaat Nederlands » et Lion's club ; « Juvenalia », « Dreamdays », ...



1.2 La transition primaire-secondaire

- Les élèves de la section fondamentale annexée sont invités à suivre les cours durant quelques heures dans la section secondaire. Ils assistent à des cours de la formation commune et sont invités à y participer activement : travail de recherche, argumentation,...
- Les élèves de quelques écoles communales sont invités durant une journée à participer aux cours, visiter le bâtiment et notre restaurant scolaire.
- Des projets (participation aux Jeunesses scientifiques, par ex.) unissent étudiants du primaire et du secondaire.
- Des activités ponctuelles rassemblent les enfants de l'école fondamentale annexée et du secondaire autour de projets communs (lecture de contes, théâtre de marionnettes mis en scène par des élèves de première secondaire, ...)

1.3 L'aide à la réussite

Les élèves du premier degré secondaire bénéficient d'une aide pédagogique et/ou individuelle, sous la forme :

- d'un rattrapage structurel, organisé dans les cours de français, mathématique et langue moderne.
- d'un cours de méthode de travail, organisé par demi-groupe (10 élèves), une heure par semaine.
- d'un coaching personnalisé dans le cadre d'un cours de gestion mentale organisé pendant la pause de midi, 3 fois par semaine, par des professeurs bénévoles.
- d'une étude dirigée, surveillée par des éducateurs, tous les jours jusque 17h45 et le mercredi jusque 16h15.

- d'une école des devoirs, organisée 2 fois par semaine et dirigée par des enseignants dont la charge de cours est incomplète.



Au cours du premier degré, 6 demi-jours sont consacrés à l'orientation. En collaboration avec le centre PMS, infor-jeunes et d'autres associations, des activités sont organisées dans le cadre scolaire (définir des critères pour choisir des études, s'impliquer dans son choix, s'informer efficacement, ...)

2. L'évaluation au deuxième degré

Le projet Evaluation a été élaboré et placé sous le pilotage de la Cellule pédagogique, de la Direction des Affaires pédagogiques dans le cadre du pilotage effectif des établissements de Wallonie-Bruxelles Enseignement.

L'Athénée royal d'Ath a décidé d'implémenter le projet dans sa phase expérimentale dès septembre 2014.

Les objectifs présentés sont ambitieux et répondent aux préoccupations de l'équipe pédagogique, à savoir :

- Rendre plus cohérentes les pratiques d'évaluation au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement via un balisage plus précis.
- Clarifier le contact pédagogique unissant élèves, enseignants et parents par une réaffirmation des missions et responsabilités de chacun.
- Préciser et optimiser la communication de la progression des élèves dans leurs apprentissages.

Les lignes de force du projet, notamment la possibilité donnée aux enseignants de participer à l'élaboration des épreuves du CES2D, valorisent et responsabilisent les membres de l'équipe.

Le statut du bulletin dans le projet pilote : « faire du bulletin un outil de communication en temps réel de la progression dans les apprentissages et réduire au maximum la dualité communication-sanction inhérente au document actuel » permet d'instaurer une meilleure communication entre les acteurs de l'école : parents-enseignants-étudiants.

3. Le premier degré de l'enseignement secondaire

L'Athénée royal d'Ath permet à ses élèves d'effectuer, en son sein, un parcours du 1^{er} degré sur une durée maximale de 3 ans. Les élèves pour lesquels le conseil de guidance aurait diagnostiqué des difficultés spécifiques dans l'acquisition des socles de compétences ou

dans la maîtrise de ces socles à la fin de la 2^{ème} année commune, pourront être orientés par le conseil de classe vers une année supplémentaire afin de leur permettre, par la mise en œuvre d'un enseignement adapté, de continuer leur scolarité dans l'enseignement général. Ces élèves sont répartis dans les différentes classes de deuxième année pour les cours généraux et bénéficient de soutien pédagogique : méthodes de travail, remédiation en français, lecture des consignes et renforcement de la lecture et du vocabulaire.

En outre, les étudiants en difficulté en fin de première bénéficient d'un PIA et d'un horaire adapté dès l'entrée en deuxième : une heure supplémentaire pour couvrir le programme en français, mathématique, langues modernes et sciences ainsi que des cours de méthode de travail.

4. Les études supérieures

- Au troisième degré, les élèves participent, s'ils le désirent, aux journées portes ouvertes de différents établissements d'enseignement supérieur ; ces visites ne peuvent excéder 6 demi-jours au cours du degré. Ils peuvent également réaliser un stage de 5 jours en entreprise (projet précis, lettre de motivation, maître de stage)
- A la demande d'un élève inscrit en dernière année, le Centre PMS met en œuvre des tests et pratiques d'orientation scolaire visant à déterminer les motivations et les capacités du jeune à mener à bien ses projets.
- Les grilles de cours à dominante scientifique, classique, langues modernes ou économique répondent aux exigences des hautes écoles et universités.

A la disposition des étudiants :

- Pour susciter et favoriser le goût et l'intérêt des élèves à la recherche d'informations complétant celles reçues en classe, une bibliothèque est à leur disposition tous les jours de la semaine.
- Des cyber-classes sont également accessibles : 2 salles, proposant 50 ordinateurs reliés en permanence à Internet, sont réservées prioritairement aux élèves accompagnés de leurs professeurs. Un éducateur surveille le local et donne des conseils de recherche.

Ces outils, judicieusement exploités, favorisent l'acquisition de méthodes critiques d'investigation et l'utilisation raisonnée de documents, préparant efficacement aux études supérieures.



Présence aux cours

L'assiduité aux cours est un impératif clairement indiqué dans le règlement des études.

Les présences sont prises à chaque heure de cours par les enseignants et une fois par jour par les éducateurs. Les absences « suspectes » sont mentionnées directement aux parents par téléphone. Toute absence est portée à la connaissance des parents de manière écrite à la fin de la semaine pendant laquelle l'absence a été constatée.

Le centre PMS est informé de toute situation jugée critique. Les psychologues et assistantes sociales sont attentives à entendre l'étudiant, à le guider dans son parcours scolaire et/ou familial.

5. Eduquer à la citoyenneté

5.1 Dans le cadre des cours

- Raisonner, argumenter, écouter, convaincre, mais aussi réviser ses opinions, se remettre en question, accepter les contraintes de la vie en groupe,...cet esprit d'ouverture et de tolérance est difficile à acquérir et ne résulte que d'une action éducative soutenue. Au travers des cours philosophiques, des cours de français mais aussi de toute autre activité, les enseignants donnent les moyens et les possibilités d'exprimer ses opinions, de faire des choix et de les justifier.

5.2 Dans les activités parascolaires

- Préparer le jeune à la vie démocratique, c'est lui permettre de se construire au milieu des autres, exercer progressivement ses libertés et ses responsabilités ; c'est aussi mettre en œuvre les valeurs de référence de notre société.

Pour atteindre ces objectifs, l'Athénée d'Ath favorise les projets d'ouverture :

- accueil d'étudiants étrangers (échanges internationaux)
- constitution d'un jury de lecteurs pour des concours d'écriture
- participation au concours de critique cinématographique
- partenariat avec la Maison culturelle d'Ath, le cercle d'action laïque, la Confédération parascolaire, les Héritiers de la mémoire,...
- visites d'expositions, de musées,...
- participation active aux campagnes citoyennes
- accueil en classe de représentants de diverses professions : ingénieur, notaire, avocat, enseignant étranger, écrivain, journaliste,...
- développement d'ateliers pendant la pause de midi : jeu d'échecs, tables de conversation, ligue d'impro,...
- Club de lecture géré par les étudiants pendant la pause de midi.

- Immersion linguistique en cinquième secondaire : Broadstairs ou Oostdenkerke : 5 heures de langue par jour, hébergement en famille ou à l'hôtel, activités parascolaires dans la langue cible.



5.3 Dans des représentations citoyennes

- Des étudiants de l'Athénée font partie du Conseil consultatif des jeunes, patronné par l'Administration communale de la ville d'Ath
- Les délégués d'élèves, élus par leurs pairs, défendent les projets de classe et participent de manière critique à la vie de l'établissement.
- La parole est donnée aux étudiants qui assistent au Conseil de participation dans tous les points évoqués à l'ordre du jour et, ils bénéficient d'un large temps de parole pour exprimer leurs avis et propositions sur la vie de l'établissement, ses choix pédagogiques, ses projets.

Ils sont aussi le relais des conseils de délégués.

6. Education à la santé, à l'environnement et promotion des activités sportives

L'athénée accorde une attention toute particulière à la santé de ses étudiants.

Depuis plusieurs années, une cellule bien-être veille sur la qualité des repas servis au restaurant scolaire et a multiplié l'offre des services.

Ainsi, chaque jour, les élèves ont le choix entre le repas chaud, le sandwich ou la salade, préparés le matin même dans notre cuisine située sur le site du fondamental.

Le personnel de cuisine suit régulièrement des formations conseillées par l'Afsca et travaille sous les ordres d'un « responsable qualité », spécialement formée.

Les menus sont agréés par l'Observatoire de la santé du Hainaut et certains sont élaborés avec l'aide d'une diététicienne de la communauté française.

Les menus sont publiés sur le site internet de l'école et la responsable de cuisine se tient à la disposition des parents qui souhaitent obtenir des précisions sur la présence éventuelle d'allergènes.

En matière d'activités sportives, les enseignants insistent sur l'obligation de suivre assidûment le cours et motivent les étudiants par le biais d'activités parascolaires : rhétro trophy, 24 heures à pied,...

L'établissement bénéficie d'un grand espace vert à quelques centaines de mètres, en plus d'une salle de sports et des infrastructures de la ville (salle et piscine).

7. Développer le sens de l'organisation

7.1 Au premier degré

En septembre pour tous les élèves et durant toute l'année pour les élèves qui éprouvent des difficultés, les enseignants développent les méthodes d'apprentissages. « Apprendre à apprendre » : lire les consignes, vérifier la connaissance du vocabulaire, structurer sa réponse, ... sont des compétences indispensables pour un parcours scolaire sans fautes.

Les besoins des élèves entrant dans le secondaire sont aussi pratiques : préparer son planning, équilibrer loisirs et travail, organiser son cartable, gérer ses fardes et respecter l'ordre des feuilles,...

Le titulaire vérifie les journaux de classe et chaque enseignant, dans sa discipline, veille à ce que l'étudiant possède son matériel et travaille dans de bonnes conditions.

7.2 Au deuxième degré

L'entrée en quatrième année est une étape importante pour l'étudiant. Il lui est notamment demandé de prendre des notes, de réaliser des synthèses de cours, de gérer une grande quantité de matière, ... Les professeurs de français et de cours philosophiques travaillent en classe les méthodes de travail adaptées au degré supérieur.

7.3 Au troisième degré

Au travers de travaux collectifs, de dossiers personnels, de projets d'équipes, l'étudiant se prépare aux exigences des hautes écoles et universités.

Une plus large autonomie est laissée aux étudiants dans la gestion de leurs cours. L'équipe pédagogique reste cependant attentive et évalue très régulièrement les acquis et compétences des étudiants.

Collaboration avec les parents :

Fin septembre, une rencontre parents-professeurs est consacrée aux élèves de première année. Par petits groupes et dans un esprit convivial, questions et réponses placent l'enfant au centre des préoccupations : son intégration, ses relations avec les autres, ses centres d'intérêt, ... L'équipe éducative insiste sur le rôle formateur des parents : vérifier le journal de classe, limiter le temps passé devant la télé ou l'ordinateur, insister sur l'importance d'acquérir des savoirs et des savoir-faire, inculquer le respect de chacun, ...

Collaboration avec le centre PMS :

Prise en charge immédiate des élèves en difficulté scolaire, suivi et collaboration avec les parents.

8. Intégration des élèves à besoins spécifiques

Les enfants à besoins spécifiques sont accueillis en fonction de leurs demandes et de l'infrastructure de l'établissement.

En ce qui concerne les étudiants souffrant de troubles de l'apprentissage, une cellule « dys » est mise en place depuis plusieurs années avec, à sa tête, une enseignante spécialement formée.

Les responsables de la cellule contactent et rencontrent l'élève et ses parents plusieurs fois au cours de l'année scolaire, ils établissent un rapport concernant les besoins, les attentes et émettent des propositions concrètes pour faciliter la scolarité.

Ce rapport est transmis à chaque collègue qui donne cours à l'étudiant en difficulté et sert de document de base lors du conseil de classe.

En ce qui concerne les enfants qui souffrent d'un handicap physique, l'établissement doit faire face à une infrastructure peu adaptée, notamment par le fait que le restaurant scolaire se situe au premier étage d'un bâtiment situé à 200 mètres du bâtiment principal. Dans tous les cas, l'établissement travaille conjointement avec le centre PMS et des associations extérieures : hôpital à domicile, éducateurs des homes d'accueil, l'UMons (suivi des élèves HP), centre médical (diabète, surdité,...)

Ce projet d'établissement a été élaboré dans le souci d'assurer le meilleur épanouissement de tous nos élèves, dans un esprit de tolérance, d'ouverture et d'exigence de soi.

Ce projet a été approuvé par le conseil de participation en date du 18 décembre 2014.